

Acte publié le
31 JUL. 2024

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION N° 033/2024 : **DOMAINE ET PATRIMOINE**
Bail commercial du local sis 2 avenue Emile Evellier
Cession du fonds de commerce par la SARL « LA CAVE DE
BRINDAS » à la SAS « LA CAVE A JOJO » comprenant le droit au
bail

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code général des impôts, et notamment son article 504,

VU le Code de commerce,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU la décision n° 025/2022 du 30 novembre 2022, portant signature d'un bail commercial avec la SARL « LA CAVE DE BRINDAS », d'une durée de neuf ans à compter du 1^{er} décembre 2022, concernant un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 2 avenue Emile Evellier,

VU le bail commercial signé le 2 février 2023,

CONSIDÉRANT la volonté de la SARL « LA CAVE DE BRINDAS » de céder son fonds de commerce, connu sous le nom commercial LA CAVE DE GREZIEU, et comprenant, notamment, le droit au bail pour le temps restant à courir du local où le fonds est exploité,

CONSIDÉRANT que, préalablement à la cession du bail, la commune de Grézieu-la-Varenne, en qualité de bailleur, doit y consentir,

CONSIDÉRANT le dossier présenté par la SAS « LA CAVE A JOJO » qui se porte acquéreur du fonds de commerce,

DÉCIDE

DE CONSENTIR à la cession du droit au bail commercial par la SARL « LA CAVE DE BRINDAS » à la SAS « LA CAVE A JOJO » dans le cadre de la cession du fonds de commerce, connu sous le nom commercial LA CAVE DE GREZIEU, exploité dans le local sis 2 avenue Emile Evellier à Grézieu-la-Varenne.

D'INTERVENIR, en qualité de bailleur, à l'acte authentique notarié de vente afférent.

Grézieu-la-Varenne, le 31 juillet 2024

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

